

Appel aux ressources communautaires en allaitement

Programme de dotation de tire-laits

Le Mouvement allaitement du Québec (MAQ) est un organisme communautaire créé en 2009 dans le but de contribuer à rendre les environnements favorables à l’allaitement au Québec, et ce, dans un contexte de développement optimal des jeunes enfants et de bien-être des femmes, des familles et de la société.

Parmi ses priorités d’action, le MAQ veut faciliter l’accès aux services pour les personnes allaitantes, notamment en proposant des moyens pour renforcer le soutien offert par les ressources communautaires en allaitement (RCA).

Une RCA est un organisme qui offre gratuitement des services en allaitement et respecte les critères suivants :

- être une organisation à but non lucratif, incorporée ou non ;
- être enraciné dans la communauté ;
- faire preuve de pratiques citoyennes et d’approches axées sur les environnements favorables à l’allaitement ;
- être libre de déterminer sa mission, ses approches, ses pratiques et ses orientations ;
- entretenir une vie associative et démocratique ;
- être dirigé indépendamment du réseau public par un groupe de bénévoles.

Objectif du programme

Dans certaines situations, l’utilisation d’un tire-lait de calibre hospitalier est nécessaire pour la poursuite de l’allaitement pour des périodes allant de quelques semaines à plusieurs mois. L’objectif de ce projet est d’accroître l’accessibilité de ce type de tire-lait en augmentant le nombre de tire-laits disponibles dans les RCA des différentes régions administratives du Québec. La quantité de tire-laits pouvant être répartie à travers la province est déterminée en fonction des naissances dans les régions¹.

Le fonds ayant permis l’édification de ce programme provient du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et est relié plus précisément à la mise en œuvre du troisième Plan d’action en santé et bien-être des femmes 2020-2024.

¹¹ Nous nous rapportons aux plus récentes statistiques des naissances au Québec qui datent de 2019.

Critères à considérer

Le programme veille à la distribution de 235 tire-laits *Ameda Elite* avec dix ensembles de bouteilles par tire-lait. Il s'agit de tire-laits reconditionnés dotés d'une garantie de six mois. Afin de participer au programme, veuillez svp prendre connaissance des critères ci-dessous. Au besoin, ceux-ci pourront être ajustés selon l'évaluation du programme en cours de route.

- Toutes les RCA qui peuvent offrir un soutien continu aux personnes qui allaitent (ou qui travaillent en partenariat avec un organisme offrant du soutien) peuvent participer à ce programme. (Ce programme n'est pas réservé aux membres partenaires du MAQ.)
- Ce programme permettra à une RCA d'augmenter son offre pour ce type de service ou de démarrer ce service.
- La RCA est responsable d'organiser le prêt/location du tire-lait. À cet effet, la RCA doit avoir au minimum une travailleuse rémunérée (salaire ou honoraires).
- Les frais de gestion, réparation et remplacement seront à la charge de la RCA. Une fois le stock initial d'ensembles de bouteilles épuisé, cet achat sera à la charge de de la RCA.
- La RCA doit veiller à faire la promotion de ce service auprès de la clientèle et les personnes qui interviennent auprès des familles allaitantes en mesure de détecter des besoins en matière d'utilisation d'un tire-lait.
- Dans le cadre de l'action communautaire autonome, la RCA doit offrir la location sans frais aux familles pour qui les coûts seraient une barrière.
- Les RCA doivent veiller à remettre aux familles un tire-lait qui a été au préalable désinfecté afin de respecter les recommandations du fabricant.
- Chaque RCA s'engage à participer à une collecte de données sur l'utilisation de leurs tire-laits pour la période d'avril 2021 à mars 2022 et afin de déterminer les besoins supplémentaires en tire-laits.
- Le MAQ pourra encourager une redistribution des tire-laits en fonction de leur utilisation, après analyse de la collecte de données.

Services complémentaires offerts par le MAQ

Services
<ul style="list-style-type: none">● Document de référence. Modèle de contrat de location : les critères à considérer pour la location gratuite et le don de l'ensemble de bouteilles, suggestion des tarifs, conseils pour assurer le retour du tire-lait, etc.
<ul style="list-style-type: none">● Fonds commun. Participation volontaire à un fonds pour répartir entre les RCA les frais de remplacement et de réparation des tire-laits.
<ul style="list-style-type: none">● Centrale d'achats. Accès au tarif de groupe pour l'achat de produits Ameda. Si applicables, les frais d'expédition seront à la charge de la RCA.
<ul style="list-style-type: none">● Entraide. Soutien par le comité ressources communautaires pour toute question sur la gestion des tire-laits.

Données à collecter

En avril 2022, les RCA devront communiquer les renseignements ci-dessous :

- le nombre de tire-laits disponibles à la location
- le nombre de clientes ayant bénéficié d'un tire-lait
- le nombre de locations gratuites
- la durée moyenne des locations
- les frais facturés : location, ensembles de bouteilles, etc.
- montant du dépôt de garantie, si applicable
- tout bris/perce/vol de tire-laits rapporté
- toute autre information utile à la compréhension des enjeux entourant la location des tire-laits

Comment participer au programme ?

Remplir le [formulaire Google](#) en ligne. Date limite pour remplir le formulaire : le 22 mars 2021.

Le nombre de tire-laits accordé à chaque RCA sera confirmé d'ici le 31 mars 2021. Les tire-laits devraient être expédiés par Ameda dans le courant du mois d'avril.